



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé

Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 08/11/2010 portant création de la spécialité Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 07/02/2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance</b>
BP033130069	Monsieur CHAMBRES Cyril 13/06/1990 MONT DE MARSAN
BP033130070	Monsieur MATEO Sylvain 10/12/1986 OLORON STE MARIE

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

Le 07/02/2013

**P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine**

**L'Inspecteur,**

**Nicolas MARTY**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé

Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 08/11/2010 portant création de la spécialité Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 07/02/2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP033130067	Monsieur FESTY Judicaël 09/05/1988 LIBOURNE (33)
BP033130068	Madame RAILLARD Lydie 02/03/1989 BORDEAUX (33)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

Le 07/02/2013

Fait le Directeur Régional et Départemental  
de la Jeunesse et des Sports

L'Inspecteur,

Nicolas MARTY

7 bd Jacques Chaban-Delmas – 33525 Bruges Cedex - : 05.56.69.38.00 – Fax : 05.56.50.02.30

e-mail : [drjscs33@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs33@drjscs.gouv.fr) - <http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr>

« Découvrez la nouvelle organisation de l'État en Aquitaine sur [www.aquitaine.pref.gouv.fr](http://www.aquitaine.pref.gouv.fr) »